



Demande d'ouverture des sacs dans les magasins

Par **mookie**, le **17/07/2015** à **17:23**

Bonjour,

J'ai vu sur le site que seul un vigile a le droit de demander l'ouverture d'un sac (pas le droit de le fouiller). Doit-il présenter sa carte professionnelle et une pièce d'identité pour faire cette demande ?

J'ai lu qu'il faut que le motif de la demande soit clairement explicitée. Par es "nous pensons que vous avez volé quelque chose" . Est-ce exacte ?

merci de votre réponse. Je refuse systématiquement d'ouvrir mon sac et je suis toujours soumise à des commentaires peu plaisants même par les clients : si vous n'avez rien fait pourquoi refusez vous d'ouvrir votre sac ???

Merci de votre réponse si vous pouvez me donner les articles de loi c'est un argument incontournable.

C Douat

Par **domat**, le **18/07/2015** à **10:14**

bjr,

cette question revient souvent.

si vous refusez systématiquement d'ouvrir votre sac à la demande du personnel du magasin, le responsable du magasin pourra systématiquement appeler la police ce qui signifie perte de temps pour vous, pour le magasin et pour la police.

sans oublier que comme nous sommes dans une période vigipirate ou votre comportement pourrait être mal interprété.

cdt

Par **mookie**, le **18/07/2015** à **12:19**

bonjour,

Merci de votre réponse mais vous n'avez pas répondu à ma question. je me suis mal exprimée si je n'ouvre pas mon sac à la demande ce n'est pas toujours dans le même magasin. C'est dans n'importe quel magasin qui me le demande sans en justifier la raison.

Je me permets de renouveler ma question . Le vigile qui seul à le droit, au plein sens du terme, de pouvoir me demander d'ouvrir mon sac doit-il présenter sa carte professionnelle et

une carte d'identité et doit-il motiver sa demande.

Cordialement,

C Douat